



FORMULAIRE DE DEMANDE

Prime encourageant l'utilisation d'installations permettant la réduction de la consommation d'énergie dans une habitation située sur le territoire de la commune de Berchem-Sainte-Agathe.

Depuis le 1 octobre 2020, les primes ne sont plus versées en euros mais en chèques commerces du même montant. Ces chèques commerces sont à dépenser dans le réseau de commerçant local berchemois. Pour bénéficier de ces chèques commerces, inscrivez-vous sur la plateforme en ligne www.chèquescommerces1082.be

1) Données relatives au demandeur

Nom, prénom :

Domicile :

Téléphone :

Mail (en lettres majuscules)

Adresse de l'habitation où les travaux ont été réalisés :

2) Prime communale demandée

Isolation et ventilation:

- Isolation du toit (B1)
- Isolation des murs (B2)
- Isolation du sol (B3)
- Vitrage super isolant (B4)
- Ventilation mécanique contrôlée (B5)

Chaleur:

- Chaudière à condensation, générateur d'air chaud et aérotherme au gaz (C1)
- Convecteur gaz performant (C2)
- Régulation thermique (C3)
- Pompe à chaleur - chauffage (C4)
- Pompe à chaleur – eau chaude sanitaire (C5)
- Tubage cheminée collective (C6)
- Chauffe-eau solaire (C7)

Joindre :

1. Original ou photocopie de la facture nominative des travaux.
2. Copie de la preuve de paiement (si facture non acquittée).
3. Copie recto-verso de la carte d'identité du demandeur ou pour les cartes d'identité avec puce : une copie papier des informations sur la puce.
4. Preuve de l'obtention d'une prime auprès de Bruxelles Environnement.

Berchem-Sainte-Agathe, le Signature